

GRUPE SAINT SAUVEUR
MAISON D'ENFANTS SAINT JOSEPH
MAISON D'ENFANTS A CARACTÈRE SOCIAL
30, rue de Hirsingue 68093 MULHOUSE CEDEX
Tél 03 89 42 41 17 – Fax 03 89 60 27 55
msj.mulhouse@groupesaintsauveur.fr



PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2019-2023



INTRODUCTION

Le projet d'établissement est un document important dans la mesure où il s'inscrit dans une stratégie de clarification des axes de progrès et de meilleure communication interne et externe.

Comme document de réflexion sur le fonctionnement de l'établissement, il permet de se faire une opinion sur le sérieux avec lequel est développée la démarche de progrès.

Prévu pour une période de cinq ans, il peut bien entendu être modifié, à tout moment, pour s'adapter aux réalités.

« L'utilisateur au centre, le professionnel au cœur, l'environnement autour, et l'éthique en filigrane », c'est ainsi que notre établissement conçoit son fonctionnement.

Chaque professionnel est invité à en prendre connaissance et à s'en inspirer pour rechercher l'amélioration continue de ses pratiques.



DE L'IDENTITÉ AUX MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET ASSOCIATIF : DES VALEURS, UN CADRE D'ACTION

Œuvrant dans le champ de l'action en faveur d'enfants vivant, du fait de carences éducatives notamment, une situation difficile, la Maison d'Enfants Saint Joseph, agit aujourd'hui dans la continuité de l'action de ses fondateurs et dans l'esprit d'un projet associatif actualisé.

Le Groupe Saint Sauveur, association privée sans but lucratif, est issu de la Congrégation des Sœurs du Très Saint-Sauveur reconnue d'utilité publique par décret Impérial dès 1854. Les valeurs fondatrices de la Congrégation des Sœurs du Très Saint-Sauveur, rappelées dans de nombreux documents internes, et ses différents projets constituent un socle pour toute évolution.

Le Groupe Saint Sauveur est au service de la personne qu'il accueille. Les établissements qu'il gère sont ouverts à tous sans distinction ni considération de l'origine, de la race ou de la religion des personnes accueillies.



DES VALEURS ET UNE SPECIFICITE

La Maison d'Enfants Saint Joseph, **Maison d'Enfants à Caractère Social**, porte dans ses approches générales les valeurs fortes de l'association : éducatives, d'attention aux personnes et de responsabilisation des salariés. Le but est de favoriser le développement physique, intellectuel, affectif et social des enfants et jeunes qui lui sont confiés par une prise en charge éducative, pédagogique et thérapeutique personnalisée.

Cet accompagnement assuré par une équipe pluridisciplinaire se fait autour du Projet pour l'Enfant (PPE) qui sert au mieux les intérêts de l'enfant ou de l'adolescent, dans la perspective soit d'un retour

en famille, quand cela est possible, soit d'une orientation vers une autre structure mieux adaptée à sa problématique, ou vers une famille d'accueil.

Le placement est décidé :

- soit par le Juge des Enfants (placement judiciaire) qui les confie à l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Général.
- soit directement par l'A.S.E. (placement administratif).

(Articles 375-3 et 375-5 du Code Civil et articles L221-1, L222-5, L227-1 et L222-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles).



LES ORIENTATIONS DU PROJET

DES VALEURS HUMANISTES ET REPUBLICAINES REAFFIRMÉES

Les missions se réalisent dans le cadre d'une action visant à rétablir, auprès de l'enfant et de ses parents, les potentialités de chacun et leur position d'acteur dans les différents accompagnements personnalisés proposés. Elles s'articulent autour de références législatives et juridiques tels que :

- Le code civil
- Le code de l'action sociale et des familles
- La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- La loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance
- La loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant
- La déclaration des Droits de l'enfant

- La convention internationale des droits de l'enfant
- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM reprises par l'HAS.

Les droits des personnes et les droits des usagers constituent un guide, dans le cadre d'obligations respectées.

S'ADAPTER AUX EVOLUTIONS DES BESOINS DANS LE CADRE DE LA MISSION DE LA M.E.C.S

La prise en compte des besoins :

- Un accompagnement (plutôt qu'une prise en charge),
- Une équipe pluridisciplinaire œuvrant de façon cohérente,
- Une recherche de démarches créatrices, de découverte associée à une position active de chaque jeune.

La communication :

Le cadre réglementaire affirme et précise un certain nombre d'obligations de communication et de participation des usagers (ou de leur représentant légal) qui toutes sont liées à la thématique du droit « en tant qu'usagers ». La Maison d'Enfants Saint Joseph a réalisé un ensemble de documents qui sont remis à chaque famille lors de la procédure d'admission.

Le Projet Pour l'Enfant

Les carences éducatives restent le principal motif de placement suivies des problèmes de maltraitances. Cependant, les motifs sont souvent multiples.

La Maison d'Enfants Saint Joseph inscrit la mise en œuvre du PPE, décliné en actions concrètes, dans la pratique portée par tous les professionnels sous la forme :

- La construction interdisciplinaire d'un projet pour chaque enfant
- La personnalisation des actions
- L'écriture et la négociation du contenu avec l'enfant, les responsables légaux et les autres partenaires de l'accompagnement.



VALORISER L'ACTION PLURIELLE. L'APPROCHE PERSONNALISEE ET L'ACTION PLURIDISCIPLINAIRE

Le projet de chaque jeune est questionné et évalué dans un cadre cohérent et rassurant, de façon régulière par chacun en coordination avec l'équipe interdisciplinaire composée de :

- Une équipe médicale et paramédicale,
- Une équipe éducative,
- Une équipe administrative,
- Une équipe de services généraux,
- Une équipe de direction.

L'organisation de réunions permet aux professionnels des différents champs de se rencontrer autour des thèmes questionnant le parcours de l'enfant. Des rencontres régulières avec les différentes parties prenantes (enfants, parents, partenaires...) permettent la prise en compte de l'environnement familial et social de l'enfant. C'est autour de projets communs que se développe la dynamique pluridisciplinaire.



SOUTENIR LES FAMILLES

Le cadre législatif nous rappelle la nécessité du partenariat avec les familles. Dans notre établissement, l'association et la participation des familles aux objectifs fixés se traduisent tout au long de la prise en charge de l'enfant et plus concrètement lors de l'élaboration, l'application et l'évaluation du DIPC (document individuel de prise en charge) et du Projet Pour l'Enfant. Le travail avec les familles s'avère donc pour nous être une priorité.

POURSUIVRE LES SYNERGIES INTERNES ET EXTERNES

En faisant référence en permanence aux principes éthiques qui guident son intervention, chaque professionnel peut, de sa place, en interpellé un autre afin de faire du lien autour de la situation de chaque jeune. Des temps de réunions, d'analyse de la pratique et de concertations valorisent et enrichissent l'organisation interne du quotidien.

DEVELOPPER UNE ORGANISATION APPRENANTE

L'organisation apprenante, c'est une perspective : s'interroger de manière continue pour que chacun puisse, dans une conduite garantie par l'équipe de direction, apporter sa contribution à une évolution permanente des prestations à destination des enfants et de leur famille. Cette approche se décline principalement dans les actions suivantes :

- La formation : plan de formation, formations individuelles ou collectives, colloques
- Le partenariat avec les centres de formation : Accueil de stagiaires et la formation d'apprentis
- La documentation et la mise à disposition de la littérature professionnelle.
- L'amélioration continue de la qualité par l'évaluation régulière des prestations

LA MAISON D'ENFANTS SAINT JOSEPH EN QUELQUES CHIFFRES (2021)

Financier	Conseil Départemental du Haut-Rhin		
Budget annuel	4.400.207 €		
Nombre de journées/Activité	Internat	SEADR	Appartements
	15.770	14.784	1.370

Services	Internat	SEADR	Appartements
Nombre d'enfants	Mixte 3-18 ans	Mixte 3-18 ans	Mixte 17-21 ans
	48	45	4
Nombre de salariés	74 ETP (Equivalent Temps Plein)		

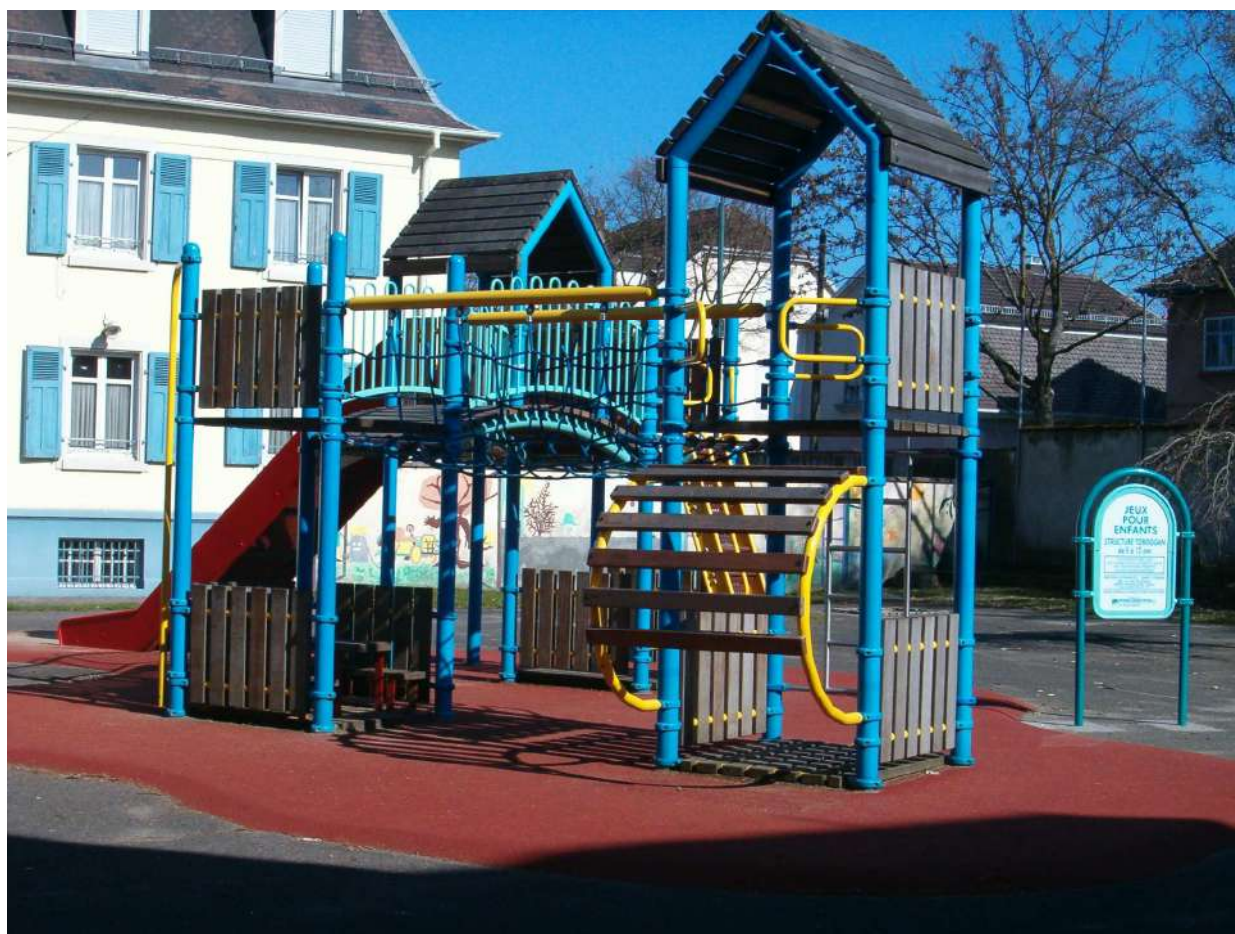
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DE LA MAISON D'ENFANTS SAINT JOSEPH – MULHOUSE (01-07-2020)

GRUPE SAINT SAUVEUR

DIRECTION GENERALE
Directeur Général : Jean-Claude LARDUINAT

Maison d'Enfants Saint Joseph
Directeur : Jean-Marie KRANITZ

Services éducatifs		Secteurs administratif, généraux, paramédical et médical	
Secteur Petits-Moyens CDS : Emilie FURSTOSS	Secteur préados-ados CDS : Aurélie BALZINGER	Qualité	Gestion financière
Coccinelles : 9 lits	Europe : 10 lits	Secrétariat de direction Secrétariat accueil	Economat
Muguets : 10 lits	Trait d'Union : 8 lits		Cuisine
Equateur : 9 lits	SAS Semi-autonomie : 2 lits	Psychologues Infirmière Médecin	Blanchisserie
SEADR – Placement à domicile : 45 places CDS : Edgard GUEIRREIRO			Maintenance
Appartements : 4 places			Entretien-Nettoyage
			Personnel de nuit



MODALITES DE PRISE EN CHARGE

INTERNAT

Les 48 enfants sont accueillis dans l'un des cinq groupes de vies de la maison d'enfants, en fonction de leur âge. Les éducateurs, maitresses de maison et surveillants de nuit se relayent auprès d'eux pour assurer une prise en charge sans discontinuité. Cette prise en charge a pour objectif de permettre la bonne évolution des enfants, qu'il s'agisse de leur autonomie ou de leur bien être psychique. Dans le même temps, les équipes travaillent avec les parents à la résolution de ce qui a conduit au placement. Le Juge des Enfants et/ou l'ASE octroient en fonction des situations des Droits de Visites et d'Hébergement (DVH), permettant aux parents d'accueillir régulièrement leurs enfants et/ou de leur rendre visite à l'établissement. Ces visites au sein de l'établissement peuvent se faire sous différentes formes entre l'enfant, le parent et le professionnel : visite médiatisée, visite accompagnée, visite semi-accompagnée.

APPARTEMENT

Un groupe de vie, qui accueille les jeunes de 15 à 18 ans, travaille la semi-autonomie, permettant à ces derniers d'acquérir les bases pour se prendre en charge seul. Ils bénéficient de budget pour faire des achats de denrées alimentaires, d'un coin cuisine spécifique pour la confection de leur repas, d'électroménager pour faire leur linge, et de sortie non accompagnée par un adulte. Puis vient le temps de se confronter au réel : les jeunes s'essayent à l'autonomie dans des appartements individuels hors les murs de la Maison d'Enfants, tout en bénéficiant d'un suivi des éducateurs de l'internat. Des visites à leurs appartements ont lieu et les jeunes passent régulièrement à l'établissement, cela pour sécuriser les premiers pas de ces jeunes vers l'indépendance et les préparer au mieux à une future vie d'adulte.

SEADR (SERVICE EDUCATIF D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE RENFORCE)

Le SEADR concerne les mesures de Placement A Domicile (PAD). Dans ce service, l'accent est mis sur le travail à la parentalité, ceci pour permettre aux parents de prendre en charge leurs enfants tout en bénéficiant d'un accompagnement éducatif renforcé, au travers de deux visites à domicile (contact, rencontre...) par semaine. Le service, adossé à l'internat, met à disposition des lits de replis permettant le retour sans délai des enfants en PAD si les conditions et/ou la situation le justifient. Les mesures de PAD peuvent être consécutives à un placement à l'internat, mais peuvent également être prononcées par le Juge des Enfants directement.

L'APPUI SUR LA DYNAMIQUE DE L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Un projet d'établissement se doit de vivre et de rester pertinent tant pour les salariés que pour les enfants auxquels il est destiné. C'est pourquoi il est indispensable de favoriser la participation et l'implication de tous (enfants, familles et salariés de l'institution) dans les réflexions relatives aux évolutions de nos pratiques.

Pour poursuivre notre démarche qualité qui vise à améliorer nos prestations, de nouvelles pistes d'actions ont émergé à partir des groupes de travail menés lors de la réécriture du projet d'établissement 2019-2023.

Groupe de travail	Axes traités	Mots clés
Grpe 1 : Garantir la Qualité de vie	Axe 1 : Droit des usagers et Bientraitance Axe 2 : Prévention des risques et de la maltraitance	prévenir, sensibiliser, protéger, soigner, intervenir, réagir, corriger, sécuriser, anticiper, analyser, communiquer, déclarer, formaliser, soutenir, accueillir, personnaliser, responsabiliser, recueillir, soutenir, guider, accompagner, sécuriser, informer, écouter, observer, faire participer, co-construire, anticiper, respecter
Grpe 2 : Garantir la Qualité de vie	Axe 3 : Projets éducatifs et vie sociale	accueillir, créer, partager, vivre ensemble,
Grpe 3 : Garantir la Qualité de vie	Axe 4 : Projet prestations hôtelières	accueillir, héberger, nourrir, faire découvrir, diversifier, responsabiliser
Grpe 4 : Garantir la Qualité de vie	Axe 5 : Adaptation et innovation	développer, promouvoir, ouvrir, proposer, choisir, se défouler, se découvrir, se sociabiliser, valoriser, estimer, goûter, s'épanouir, maîtriser
Grpe 5 : Personnaliser l'accompagnement	Axe 6 : Admission et accueil	bienveillance, projet, rassurer, disponibilité, protection, référence (éducateur), nouveau départ : manque, abandon, bouleversement, rupture
Grpe 6 : Personnaliser l'accompagnement	Axe 7 : Élaboration et mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement Axe 9 : Évaluation et suivi des projets d'accompagnements	co-construire, personnaliser, anticiper, expliquer, fil conducteur, co-évaluer, développer, communiquer, observer, réactualiser
Grpe 7 : Personnaliser l'accompagnement et Soigner avec efficacité	Axe 8 : Dimension psychique de l'accompagnement Axe 12 : Les circuits et parcours de prise en charge	partenariat, sécurité / sécuriser, histoire, vécu, acteur, développement, sens, écoute, prendre soin, singularité, bienveillance, information, transparence, concertation entre tous les partenaires, Groupe Saint Sauveur, rupture (scolaire, ASE, etc)
Grpe 8 : Soigner avec efficacité	Axe 10 : Soins médicaux et suivi du médicament Axe 11 : Soins Paramédicaux et exigences de santé publique	adapter, anticiper, informer, recueillir, accompagner, repérer, identifier, exprimer, utiliser, soutenir, valoriser adapter, observer, occuper, intervenir, prévenir, accompagner, atténuer, agir, évaluer, individualiser, promouvoir, autonomiser

POUR NE PAS CONCLURE

Le présent projet, qui intègre amplement les orientations de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ainsi que celles du 05 mars 2007 et 14 mars 2016 et des décrets, circulaires et arrêtés qui l'étayent, constitue une réactualisation des conceptions et des pratiques qui se nourrissent de l'expérience et de la réflexion des acteurs et partenaires de l'établissement. Il s'inscrit dans le projet associatif du Groupe Saint Sauveur et repose sur les valeurs portées depuis l'origine par les sœurs de la Congrégation du Très Saint Sauveur.

Par définition, il n'a la prétention d'être ni exhaustif, ni figé, mais se veut un texte de référence pour les équipes qui y œuvrent dans une communauté de sens au quotidien.

Il réaffirme la volonté du Groupe Saint Sauveur et tout particulièrement de la direction de l'établissement d'offrir une réponse accompagnée pour tous, dans le respect des contraintes publiques existantes et dans le développement d'une citoyenneté et des valeurs humanistes qui symbolisent l'action des œuvres des Sœurs du Très Saint Sauveur.



ACCES

- Depuis l'autoroute, sortie 16 Coteaux, au rond point à gauche sur le boulevard François MITTERAND, puis à droite sur la rue de Brunstatt avant le pont.
- En tram, ligne 2, arrêt Palais des Sports



Adresse : 30 rue d'Hirsingue, 68200 Mulhouse

Site internet : www.groupesaintsauveur.fr

contact : msj.mulhouse@groupesaintsauveur.fr

Tél : 03.89.42.41.17